

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
19487

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) représentant le fonds national d'expérimentation contre le chômage de longue durée : renouvellement du partenariat pour 2021.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Jouques est un des dix territoires expérimentaux de la loi n°2016-231 du 29 février 2016 sur la résorption du chômage de longue durée.

Il s'agit de démontrer qu'il est possible, à une échelle territoriale déterminée et sans surcoût pour les finances publiques, de proposer à tout chômeur de longue durée volontaire un emploi à durée indéterminée à temps choisi et rémunéré au moins au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Cette expérimentation, prévue jusqu'en 2021 inclus, bénéficie du concours financier :

- de l'Etat, via le fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, qui prend en charge les salaires bruts, soit 18 000 € par équivalent temps plein ;
- du financement des acteurs publics et privés volontaires, susceptibles de profiter de ces embauches, avec pour objectif que le bénéfice soit supérieur au coût du dispositif.

Le convention 2020 arrivant à échéance, il convient de la renouveler au titre de l'exercice 2021.

Cette convention définit le montant de la participation départementale en contrepartie de l'économie réalisée par le non versement de l'allocation RSA pour chaque bénéficiaire recruté par l'entreprise à but d'emploi (EBE), structure associative créée en 2016, dénommée « entreprise locale d'activité nouvelles (ELAN) Jouques chargée de recruter les BRSA de cette commune.

Cette entreprise développe son activité autour des pôles tourisme et valorisation du patrimoine, atelier bois, multi service (laverie de village, reproduction de clés, aide à domicile), ressourcerie et agroforesterie. Une activité de vente en ligne de produits locaux se développe pour atteindre une autre clientèle.

Pour l'année 2021, il est prévu la mise en place de traitement de bio déchets en partenariat avec la mairie en créant un lieu de compostage à l'échelle de la commune.

Bilan de l'action du 1er janvier au 30 septembre 2020 :

Au 30 septembre 2020 l'EBE « Elan Jouques » compte 46 salariés en CDI soit 40,15 ETP dont 14 bénéficiaires du RSA. Ces derniers n'émargent donc plus au dispositif RSA.

Deux BRSA ont quitté la structure au motif l'un pour une reconnaissance d'inaptitude au travail et l'autre pour l'obtention d'un CDI.

Par ailleurs, il est noté une baisse des embauches en 2020 essentiellement due à la crise sanitaire et au changement de l'équipe municipale en avril qui a eu comme conséquence le départ du directeur général des services, pivot de ce projet.

Pour autant, compte tenu du dynamisme de l'EBE "Elan Jouques" et de son ancrage réel sur le territoire, les recrutements devraient reprendre compte tenu de la hausse de 53% des ménages allocataires du RSA en août 2020 par rapport à août 2019.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec un objectif revu à la baisse, 16 salariés à temps plein au lieu de 20, soit 4 ETP de moins qu'en 2020.

Le financement de l'association est établi sur un montant estimatif de 20 000 € calculé sur la base de la compensation annuelle moyenne versée au fonds national par allocataire à temps plein sur 12 mois :

- montant moyen allocation RSA 2020 : 564,78 €
- coût annuel : 12 mois x 564,78 € : 6777,36 €
- taux de compensation de l'Etat : 78,13%
- moyenne du montant versé annuellement pour les allocataires du RSA en 2020 soit 1250 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL